



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Referendums

Question écrite n° 4941

Texte de la question

M Christian Estrosi attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le coût que représente l'organisation du référendum portant sur le statut de la Nouvelle-Calédonie prévu pour le 6 novembre 1988. Il demande en particulier le détail des montants financiers engagés d'une part par le service d'information et de diffusion sous forme d'affichages publicitaires, de messages télévisés ou de brochures et, d'autre part, par le centre d'information civique en vue de mobiliser les électeurs. Sans préjuger des réponses qui seront apportées, il attire son attention sur la contradiction qui réside dans l'engagement de telles dépenses au moment où se développe un large mouvement de revendications sociales dans la fonction publique. Quelle crédibilité conserve alors l'imperatif de rigueur budgétaire mis en exergue, notamment face aux doléances des infirmières dont le Président de la République a pourtant souligné le caractère légitime, lorsque le Gouvernement engage des crédits importants en destination d'opérations ayant des fins purement politiciennes ? Il lui demande son avis sur ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - En réponse à la question de l'honorable parlementaire, le Premier ministre lui indique que la campagne menée par le SID a eu pour objectif d'informer les électeurs sur l'objet du référendum et les amener à y participer. Cette action s'inscrit dans la tradition de la communication gouvernementale de porter largement à la connaissance des citoyens les décisions prises par le Gouvernement et qui ont une implication dans la vie quotidienne de toute ou partie de la population. Le budget de la campagne « Le geste de la fraternité » a été de 20,646 millions de francs TTC. Le marché a été conclu avec l'agence RSCG après une mise en consultation, conformément à la procédure en vigueur et a reçu l'avis favorable de la commission supérieure des marchés. Par ailleurs, le SID a passé convention avec le centre d'information civique en vue de promouvoir la participation au référendum, comme il le fait habituellement pour toutes les consultations. La participation du SID a été de 2,982 millions de francs. Ces dépenses sont comparables à celles qui ont été engagées par exemple : en 1983, pour les élections aux conseils d'administrations des caisses de sécurité sociale (budget : 21 millions de francs TTC) ; en 1987, pour les élections prud'homales (budget : 25 millions de francs TTC) et les Etats généraux de la sécurité sociale (budget : 24 millions de francs TTC).

Données clés

Auteur : [M. Estrosi Christian](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4941

Rubrique : Elections et référendums

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3069